



Regularisation des algeriens

Par **ouahmed**, le **06/03/2010** à **11:05**

Bonjour,rnbonjours a vousrnya t'ils des algeriens qui ont plus de [s]10 ans [/s]de presence en france qui sont toujours en situation irregulieres?rnmoi je vien d'avoir mon titre de sejour suite a l'application de l'accord franco-algerien(art 6.1) qui donne un titre de sejour d'un an renouvelable au algeriens qui justifie par tous moyens une residence habituelle en france de plus de 10ans.rn'aimerais bien aidez et explique pour ceux qui vont déposer bientôt,afin qui puisse déposer un dossier solide et éviter de laisser des trous.rnmerci a vousrncordialement.rn**PS: pour les autres cas(mariage,carte salarie,etudiant,changement de statue...) je repond pas car je connais pas les procedures.**

Par **bintou**, le **06/03/2010** à **17:09**

oui mon frere qui est en france 10 ans et pas de papierrn'ai besoin lus d'informations rnmerci d'avance

Par **ouahmed**, le **07/03/2010** à **13:14**

re' prendrai contacte avec vous via msrnna tres viternouahmed

Par **zaho**, le **30/08/2010** à **10:49**

Bonjour rnMon fiancé et en France de puis 10ans, et il devra déposer son dossier dans pas longtemps, pour sa situation il travaille et il dispose de plusieurs preuve, j'aimerais connaître la procédure et s'il devra prendre un avocat ou bien se présenter seul a la préfecture.rnMerci a vous

Par **nassou**, le **30/08/2010 à 10:55**

bonjour ouamedrnBonjour à tousrnMon grand frère vit en France aussi sans papier depuis plus de 10 ans et je souhaiterais avoir plus d'information sur votre procédure ouamed, merci pour tous les renseignements que vous pourrez nous communiquer.

Par **zaho**, le **31/08/2010 à 00:30**

bonsoir ouahmedrnMerci beaucoup de m'avoir répondu,rnJ'aimerais bien savoir quel genre de preuve avez-vous formulé ?et pour mon fiancé il a été arrêté préfectorale de reconduite a la frontière le 1septembre 2009, es ce que malgré sa il pourra se présenter tout seul ou accompagner d'un avocat car pendant se temps il a été rechercher par la police, et pour le moment mon fiancé n'arrive pas a se décidé s'il va se présenté avec ou sans avocat

Par **nassou**, le **31/08/2010 à 12:39**

bonjour à tous rnmerci ouahmed pour votre réponse.rnPour ceux qui sont intéressés il y a une association kabyle sur Paris pour les sans papiers ou des personnes compétentes peuvent répondre à vos questions et vous aident même à constituer votre dossier.
rnAssemblée Générale : tous les dimanche dès 17h. rnPermanence : tous les vendredi de15h à 17h. rnAdresse : Collectif des sans-papiers kabyles, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris.

Par **salim**, le **31/08/2010 à 18:37**

Bonjour,rnje suis dans le meme cas de figure sauf que moi c'est au bout de 15ans car j'ai ete etudiant(accord franco algerien)rnouahmed, est il possible d'echanger avec toi sur msn pour savoir en pratique comment se passe le depot de dossier et si ça differe selon la prefeturernmerci

Par **super31**, le **18/09/2010 à 14:35**

bonjour,voila j'ai lu ton message je suis un algerien en situation ériguliere je suis rentrer en france en 2001 la sa fait 9 ans et 4 mois j'aimerais savoir quuand je pourai déposer mon dosier sachant que j'ai tous les preuves depuis mon arrivé ,merci

Par **hoss**, le **21/09/2010** à **21:13**

salem a tous,rnj'aimerai bien avoir votre msn svp ouhmed mercii

Par **salim**, le **01/11/2010** à **15:52**

vaut mieux ne pas faire de demande que de déposer un dossier qui ne tient pas la route
faut consulter, dossier à l'appui, un avocat ou un juriste qui s'y connaissent en droit des étrangers ou une association comme la cimade ou le gisti
des consultations juridiques gratuites existent en mairie, au palais de justice,etc...
seuls, pourront à la vue de ton dossier, te dire s'il tient la route en l'absence de preuve pour les 2 premières années

Par **maniongui**, le **01/11/2010** à **15:59**

Bonjour
Moi je suis juriste, j'ai passé le concours d'ecole d'avocat et j'ai eu à aider des personnes se trouvant dans les cas similaires que les vôtres à obtenir les papiers.
Je me propose mes services pour les démarches et recours.
Cordialement.

Par **ouahmed**, le **01/11/2010** à **17:52**

bonjour fatboyslim
je vien de lire votre messag
je vous conseille de ne pas déposer votre dossier si vous avez pas de preuves durant les 2 premières années, même avec un avocat tu va avoir un refus
la loi est bien claire,
il faut prouver plus de 10ans de présence habituelle ce qui veut dire année par année il faut des preuves solide et convainquantes
la visa d'entrée tous seul fera aucun poids
il faut bien charger ton dossier et surtout ne laisse aucun trou.
bonne chance

Par **mohand95**, le **08/11/2010** à **15:29**

BONJOUR A TOUS
voilà moi je suis rentré en mai 2001 mon avocat vient d'envoyer mon dossier par courrier à la préfecture de cergy et je veux savoir si il donne tjr des réponses pendant l'étude de dossier car ça fait 15jours qu'il l'a envoyé merci de me répondre si ya des cas comme moi et bon courage a tous

Par **mohand95**, le **08/11/2010** à **15:48**

re bonjour
ya aussi une chose ça dépend des préfectures j'ai des amis les trois en plus 6 mois avant leur dix ans il ont déposés à bobigny janvier 2010 alors qu'ils auront 10ans juin

2010 et ben vers le 15 juin convoqués et remis directement carte de sejour d'un an, meme pas des recipissés alors si ya des personnes qui dependent de bobigny et qui ont six mois avant d'avoir dix ans c le moment de déposer le dossier eux sans avocat en plus mais je dis bien bobigny et et 6 mois ou moin pour avoir dix ans bon courage et j'esper ça sera bon

Par **ouahmed**, le **08/11/2010** à **20:27**

azul mohandrnrnje vien de lire ton messagernrnce quil s'agit de tes amis de bobigny tan mieux pour eux s'ils ont eu leurs papiers vite. et qu'ils on eut directement leurs carte de sejour d'une annee, mais une chose est sur, a ma connaissance, on peut pas obtenir une carte de sejour sans avoir passer la visite medicale chez l'OFII (ex OMI) on tous cas c'ete mon cas et le cas de la grande majorite d'etrangers en france.rnrnbref rnce qui concerne ton cas, a ma connaissance tu va avoir une convocation de la prefecture afin de te presenter au guichet avec tous les originaux du dossiers que ton avocats a envoyer et la on te donnera une attestation de depot.rnrnmaintenant la seule preuve que ta c'est la trace du courier que ton avocat a envoyer,rnen generale ils envoi en recommande avec accuse de reception.rnrnje te souhaite bonne chance.rna bientot

Par **mohand95**, le **09/11/2010** à **19:03**

salut ouahmed rn rn je me rapel bien qu'ils ont eu leur convocation distante de 20 jours ou un mois avant la date de se presenter et peu etre c dans cette periode qu'ils ont eu leur visite medical etc je sais que le consulat pour le passeport cetait dans les 20 jours bref comme ta dis tant mieu pour eux . rn pour moi oui je lai tjr dans la poche le courier de l'avocat avec le numero du recommandé en cas ou si ya un controle peut etre je peux eviter a une garde a vue ou retention . si non ça va faire un mois le 15 novembre pour le courier d'avocat en recommandé et normalement cergy convoque pour voir les originaux et delivré le recipissé le jour meme j'ai eu ça en 2008 avec contrat de travail et j'ai eu 4 recipissés apres j'ai eu un refus en 2009 . voila mon avocat ma dis c 30 A 45 jours avant la reponse de la prefecture et on ce moment les prefectures du 95 ont du retard car je connais deux cas pas renouvelé leur carte d'un an a cause trop de monde .rn bon courage a tous et abiento

Par **ouahmed**, le **09/11/2010** à **21:18**

bonsoirnrnmerci pour ton messagernrnoui j'ai entendu que la prefecture du 95 est deborder de dossiersrnrntu sais sa va encore etre tres charger l'annee prochaine,car ya la grande vague de 2001 qui v'ont faire la demande de regularisation apres 10ans de presence (c'eux qui ont pas ete encore regulariser)rnrna paris aussi ya beaucoup de dossiers bloquer.rnrncomme tu vien de dire meme ya des gens qui ont pas pu renouveler leurs carte d'une annee car le 95 est en retardrnjepere que sa ve se debloquer en 2011rnrnbonne chancerninchallah tu va avoir une convocation pour tres bientot

Par **United82**, le **10/11/2010** à **02:09**

Bonjour,rnrnJe suis en France autant qu'étudiant depuis 2007. Durant l'année dernière, j'ai renouvelé mon titre de séjour avec une inscription à la FAC et j'ai dû abandonner car ça ne me plaisait pas (ce n'était pas mon domaine et c'est à la sous préfecture de Sarcelles qu'on m'a conseillé de juste chercher une inscription pour renouveler mon titre de séjour) et surtout à cause d'un problème psychologique (je suis dans une dépression qui dure depuis un bon moment). Ce malaise m'a empêché de chercher une inscription pour cette année. J'ai rendez vous pour le 15 Novembre alors que je n'ai rien avec quoi je peux renouveler mon titre de séjour.rnDemain, j'ai rendez vous avec le médecin pour une consultation, est ce que je peux utiliser la maladie comme "excuse" pour au moins obtenir un mois de plus pour chercher quelque chose pour Janvier? ou est ce que c'est mort pour moi??rnrnUn ami m'a parlé du changement de statut, sauf que je n'ai pas de CDI. je veux savoir svp quel genre de CDI il faut avoir pour faire ce changement? est ce qu'il faut que le travail soit dans mon domaine? ou est ce que je peux tenter avec n'importe quel travail? est ce que je ne vais pas tout perdre après??rnrnDésolé pour toutes ces questions, mais je suis vraiment perdu et je ne sais plus quoi faire.rnrnJe ne sais pas si c'est le bon endroit, mais j'espère que vous allez me répondre svp car je souffre en ce moment et si on me demande de quitter le territoire, ça va être vraiment un coup de massue.rnrnMerci de vos réponses et bonne journée!rnrnCordialement,rnrnUnited

Par **yasmineb**, le **10/11/2010** à **11:35**

bonjour mohand95,rnrnpourrais tu m'envoyer les coordonnées de ton avocat par mail,rnrnil me reste 3 mois et j'aimerais bien entamer les démarchesrnrnyasminebrahimi@live.comrnrnmerci

Par **mohand95**, le **10/11/2010** à **13:55**

bonjour yassmine je vien de t'envoyer un mail jesper que tu la reçu bon courage . je viens de lire en retard ton message qui date du 25 octobre a propos des ressources non ta pas besoin dans le cadre de 10 ans juste tu es hebergés et avoir des preuve depuis 2001 passeport etc . rnapres si ta document chez eux comme quoi ta deja etais déclaré au boulot et tous la je sais pas car moi jai jamais été déclaré .

Par **Boualem**, le **05/12/2010** à **13:21**

@UnitedrnJe vaudrais juste te préciser qu'en l'absence d'inscription même si tu as une excuse médicale qui est d'ailleurs valable pour justifier l'abandon des études, tu ne pourrais pas avoir un titre de séjour car l'objet de ta demande n'existe pas à savoir une inscription universitaire ou dans un établissement privé (c'est accepté). rnTu dois si ce n'était pas encore trop tard, utiliser ton certificat médicale pour te réinscrire dans la même filière même si ce n'est pas dans ton domaine, histoire de se donner un an de plus pour chercher une autre solution. rnPour le

changement de statut, il faut déjà un cdi avec un bon salaire même si ce n'est pas dans ton domaine d'étude c'est souvent accepté. Je te conseille donc pour aller vite vers la solution de te rapprocher d'une association étudiante qui va t'aider à t'inscrire, l'Unef par exemple et bien d'autres tout dépend des université. Concernant les régularisations pour dix ans de présence habituelle en France. Effectivement les algériens peuvent encore demander une régularisation sur cette base, les autres étrangers ne sont plus concernés après les nouvelles loi sarkosy. Les algériens le demeurent toujours car la loi qui les régit n'est pas encore modifiée. Tout dépend des préfectures, mais il faut avoir 2 preuves par années une chaque 6 mois. S'il y a des trous, il faut essayer de les combler par tous moyens, sinon, le préfet pourrait te refuser sans crainte que sa décision soit annulée par la juridiction administrative, par contre tout dépend des situation personnelle certains éléments comme la présence en France d'autres membre de la famille, une promesse d'embauche te permet même d'être régularisé sans qu'il est 10ans. Ce qu'on appelle le pouvoir discrétionnaire du Préfet. J'espère avoir répondu à quelques questions.

Par **Boualem**, le **05/12/2010** à **13:24**

@UnitedrnJe vaudrais juste te préciser qu'en l'absence d'inscription même si tu as une excuse médicale qui est d'ailleurs valable pour justifier l'abandon des études, tu ne pourrais pas avoir un titre de séjour car l'objet de ta demande n'existe pas à savoir une inscription universitaire ou dans un établissement privé (c'est accepté). Tu dois si ce n'était pas encore trop tard, utiliser ton certificat médicale pour te réinscrire dans la même filière même si ce n'est pas dans ton domaine, histoire de se donner un an de plus pour chercher une autre solution. Pour le changement de statut, il faut déjà un cdi avec un bon salaire même si ce n'est pas dans ton domaine d'étude c'est souvent accepté. Je te conseille donc pour aller vite vers la solution de te rapprocher d'une association étudiante qui va t'aider à t'inscrire, l'Unef par exemple et bien d'autres tout dépend des université. Concernant les régularisations pour dix ans de présence habituelle en France. Effectivement les algériens peuvent encore demander une régularisation sur cette base, les autres étrangers ne sont plus concernés après les nouvelles loi sarkosy. Les algériens le demeurent toujours car la loi qui les régit n'est pas encore modifiée. Tout dépend des préfectures, mais il faut avoir 2 preuves par années une chaque 6 mois. S'il y a des trous, il faut essayer de les combler par tous moyens, sinon, le préfet pourrait te refuser sans crainte que sa décision soit annulée par la juridiction administrative, par contre tout dépend des situation personnelle certains éléments comme la présence en France d'autres membre de la famille, une promesse d'embauche te permet même d'être régularisé sans qu'il est 10ans. Ce qu'on appelle le pouvoir discrétionnaire du Préfet. J'espère avoir répondu à quelques questions.

Par **Abdel kader**, le **07/12/2010** à **17:50**

Bonjour,rnrnJe suis algérien, je suis rentré en novembre 2001 (visa schengen) et je dois renouveler m

Par **fenec**, le **16/01/2011** à **01:03**

je voulais savoir ,quand,? je pourais faire ma demande de titre de sejour ,sachant que je suis algerien je suis present en france depuis janvier 2002,j ai tout les preuves normalement .merci beaucoup d avance de ce que vous faite

Par **yayama1967**, le **26/01/2011 à 20:19**

bonjour mohand!rndonne nous des nouvelles de ton dossier ça nous aidera beaucoup.rnpar ce que y a qui dise faut déposer après 10ans juste et d'autre avant.rnmerci .

Par **momo**, le **16/02/2011 à 10:25**

Mr ouahmed, bonjour,rnj'ai bien lu votre message avec attention, d'abord content que vous soyez régulariser et puis merci pour votre main tendu au autres.rnen fait c'est mon frere qui reçois ce jour un refus pour la demande de la carte de dix ans en vu de sa presence sur le territoire français depuis l'an 2000,rnje vous serai reconnaissant de bien vouloir m'indiquer une option pour un eventuel recours. merci par avance.

Par **salim**, le **16/02/2011 à 14:11**

bonjour momo,rnrnton frere a reçu un refus avec obligation de quitter le territoire ou simplement un refus?rnrnle mieux est qu'il aille voir un avocat ou une association competente ayant des juristes pour qu'ils puissent voir avec lui les motivations du refus et voir sous quelles modalités exercer un recours

Par **momo**, le **16/02/2011 à 17:57**

bonjour salim, merci de m'avoir répondu,rnen fait, il me l'a lu au telephone, je pense qu'il fait l'objet d'une de mande de quitter le territoire sous 1 mois.rncependant il pris une avocate bien avant le depos pour justement s'enquerir des informations nécessaires à la constitution du dossier, maintenant il l'as recontacter pour envisager la suite; il faut savoir egalement qu'il est en séparation d'avec sa femme française qu'il a epousé en 2008, mariage qui n'a pas trop duré, je crains que ça ne puisse peser sur lui, parce que la prefecture l'a evoqué dans son courrier de refus,rntoutefois j'envisage de l'envoyer voir l'association des sans papiers de paris et/ou les consultants gratuits des mairies ou des palais de justice, es-que vous pensez que c'est bien faire?; si vous avez plus de conseils je vous suis très reconnaissant

Par **salim**, le **16/02/2011 à 18:17**

bonjour momo,rnrnil peut aller voir la cimade, ils ont des juristes competentsrnil prend avec lui

le refus qu'il a reçu ainsi que le dossier (ou une copie) qu'il avait envoyé. Ils lui proposeront probablement de remplir un dossier d'aide juridictionnelle pour avoir un avocat et je crois que ça suspend le délai d'un mois. Je n'ai pas de compétences dans le domaine mais je ne pense pas que son mariage explique le refus qu'il a eu, car lui il demande une régularisation au motif de 10 ans (15 ans s'il a été étudiant) en prouvant sa présence année par année avec des documents probants étalés si possible sur toute l'année. En principe la Cimade a une permanence demain après midi au 56 rue Madame 75006 Paris (metro saint sulpice) à 15h30, le mieux est qu'il les appelle au téléphone (01 40 08 05 34) le matin et confirme s'il peut aller les voir à leur permanence. Il dépend de quel préfecture?

Par **momo**, le **16/02/2011** à **18:22**

slt samir, il dépend de celle de paris 75. merci pour les infos, je vais le contacter de suite

Par **ouahmed**, le **28/02/2011** à **11:19**

bonjour momo. Je viens de lire vos messages. Merci. Je suis désolé pour votre frère, il faut faire un recours gracieux au préfet ou un recours au tribunal administratif (il faut un avocat), de toute façon tous sera expliqué sur le courrier qui va recevoir, mais je comprend que votre frère a fait une autre procédure, mariage ce qui répond à l'article 6.2 de l'accord franco algérien du 11 juillet 2001, il a déjà eu un titre de séjour après son mariage??? on lui a retiré? es-que son ex la déclare à la préfecture? c'est très important de la savoir aussi. La loi des 10 ans de présence (article 6.1) concerne beaucoup plus les célibataires, ou des gens qui ont jamais eu de titre de séjour en France à l'exception ceux qui ont eu leur titre pour études mais pour les études on leur exige 15 ans. Faire sa demande pour 10 ans de présence avec un avocat en général on reçoit des refus, ça ne va pas mieux d'aller se présenter seul au guichet de la préfecture. Bonne chance à votre frère. Au plaisir.

Par **momo**, le **01/03/2011** à **17:21**

azoul ouahmed; merci pour la réponse; en fait il a déjà reçu le premier titre de séjour, et c'est durant cette période que sa femme a demandé le divorce, du coup la procédure a pris son cours, mais on sait pas si elle l'a signalé à la préfecture ou pas, cependant, il a préparé ce dossier de 10 ans avec un contrat de salarié. Dans le courrier la préfecture a tout de même précisé le fait qu'il soit séparé de sa femme. Maintenant il a pris un avocat pour formuler un recours, par contre le récépissé a expiré le 28 février. Voilà tout à plus.

Par **ouahmed**, le **01/03/2011** à **17:55**

il faut qu'il aille à la préfecture pour demander la prorogation de son récépissé car la décision est pas encore prise pour sa régularisation.

Par **salim**, le **02/03/2011** à **01:24**

bonsoir ouahmed et momo, rnrnil me semble qu'il a droit aux 10ans, elle n'est pas restrictivernrnpar contre ouahmed, t'es sure qu'il peut se presenter en prefecture pour prolonger un recepissé alors qu'il a reçu une OQTF? rnrnmomo, une association ou l'avocat a expliqué à ton frere les raisons du refus?

Par **ouahmed**, le **02/03/2011** à **12:12**

pour momo il ma pas parler d'un oqtf ,il ma plutot parler d'un recipisse moi j'avais compris une attestation de depot vu qui a deposer un dossier pour c10ans de presences, et quil a pas eu encore de reponse ? rnrnc pour cela que j'ai repondu de se presenter a la prefecture pour demande une propogation de son recepissernrnparcontre s'il a eu un oqtf, la il passera par une autre voie, rnrnau plaisir

Par **ouahmed**, le **20/03/2011** à **22:48**

bonsoir a vous rnrnquoi de neuf sur vos situation?? rnya eu des reponses?? rnc'est bien vrai les prefectures d'ile de france sont bien sumerger, 2011,2012 yaura pleins de demande pour les regularisations apres plus de 10ans de presences, rnrnj'espere que tous le monde va avoir une reponse favorable,il faut juste avoir de la patience rnm moi j'ai eu mon titre de sejour apres 11ans de presence c'ete en mars 2010, je suis arrive en france en avril 99 rnrnbon courage a vous rnrna bientot

Par **yayama1967**, le **12/04/2011** à **15:30**

salut tout le monde! rna suivre ce forum on dirait que ya pas de sans papiers en seine saint denis; et pourtant!. rnalors svp s'il ya klk qui a eu une reponse de bobigny positive ou negative qu'il ns renseigne ca ns aidera dans nos demarches. merci

Par **marco68**, le **23/07/2011** à **22:51**

Salam, rnrnMabrouk aàlik la carte de séjour et laàkouba lina et les autres. rnrnEn effet, moi, je suis comme toi (plus de 10 ans de présence en france), malgré les preuves déposées dans mon dossier, la préfecture de paris m'avait notifié avec accusé de réception une decision de refus sous prétexte que mes justificatifs ne constituent pas des preuves fiables, alors que j'avais déposé des preuves comme: des aides medicales+les attestations de passages dans les hopitaux+les fiches de paies+carte de solidarité transport+des ordonnances medicales+statut associé dans deux locaux commerciaux+les attestations d'analyses laboratoires+des courriers envoyés par la catre navego (RATP)+des attestations de domiciliation+, etc. rnrnJ'ai reçu la

decision de refus + le quitter territoire le 18/07/2011 et j'ai un mois pour faire un recours. Mon avocat qui suivait mon dossier n'a rien fait et en plus il est parti en congé à l'étranger, le cabinet est fermé, et il a en sa possession tout mon dossier (originaux et photocopies). Comment pourrais-je déposer mon recours en absence de mon dossier et seul sans la présence d'un conseil? Merci STP si tu peux m'orienter Allah Ykoun avec toi. Salam, rntoufik_yazid@hotmail.fr

Par **moha25**, le **30/07/2011 à 02:06**

slm ,il ya quelqu'un qui peut m'aider svp pour les preuves 2001 et 2002 et 2003 SVP c urgent je suis dans la galère , merci

Par **marco68**, le **30/07/2011 à 13:25**

Salam, En connaissance de cause sur le droit, je te signale que ta demande de titre de séjour doit s'appuyer sur l'article L,312-1 du code d'entrée, de séjour et de droit d'asile et de l'article 3,1 de l'avenant à la convention franco-algérienne du 13 juillet 2001 qui stipule de justifier par **TOUT MOYEN** ta présence sur le territoire français pendant 10 ans. Donc pour ton cas si pour les années mentionnées t'as pas des justificatifs comme l'aide médicale de l'état, ou ordonnances médicales ou analyses médicales ou attestation de domiciliation pour retrait du courrier (en plus de l'essentiel, ton passeport+visa d'entrée régulière) je te conseille alors d'établir au moins 10 déclarations sur l'honneur des témoins (une copie de leurs pièces d'identité ou titre de séjour) comme quoi ils attestent qu'ils te connaissent et te voient (régulièrement et habituellement) en France depuis les années mentionnées à ce jour. (10 attestations pour chaque année). Ces justificatifs constituent des preuves conformément de la réglementation en vigueur qui exige (TOUT MOYEN). J'espère que mon aide te serait bénéfique et malgré ça ne baisse jamais les bras, car les 10 ans passés en France est un sacrifice cher et ça mérite de tenir le coup jusqu'au bout. Salam

Par **nasro 1972**, le **24/11/2013 à 21:31**

salam je suis kabyle qui peut m'aider à avoir une carte de séjour je suis en France depuis 4 mois merci

Par **océan77**, le **24/11/2013 à 22:43**

Bonjour à tous Je viens vers vous pour plus d'informations Voilà j'ai déposé un dossier de régularisation le 14 juin 2013 à Bobigny , ça fait 5 mois et demi, mon conjoint est en situation régulière et j'ai deux enfants nés et scolarisés en France , je suis là depuis 2007 et là je suis très inquiète j'ai peur que j'ai fait l'objet du rejet implicite À chaque passage à la préfecture "dossier en cours d'instruction " Mais honnêtement j'y crois pas trop Que pensez vous ?? Y'a il quelqu'un qui a déposé à Bobigny ?? Ça a pris combien de temps ?? Merci de

vos réponses

Par **Gospelle**, le **12/05/2014 à 11:24**

Bonjour !rnJe m'appelle Claire, je suis française et je connais une femme Algérienne charmante depuis deux ans maintenant. C'est la nounou d'une petite fille qui est devenue amie avec mon fils en maternelle.C'est comme cela que l'on s'est connu. Je l'adore ! C'est quelqu'un de bien et c'est une femme très droite ! J'ai appri il y a peu de temps qu'elle travaillait au "noir" depuis 5 ans chez les parents de cette petite fille et qu'ils ne voulaient pas régulariser sa situation. Elle est en France depuis 10 ans maintenant et elle n'a pas eu de chance car aucun des employeurs qu'elle a eu n'a voulu la régulariser ! Je trouve cela honteux ! C'est pourquoi j'ai décidé de l'aider mais malgré mes recherches, je ne trouve pas la démarche à suivre ni les documents qu'il faut fournir pour l'aider à se régulariser. Pouvez-vous nous aider ? c'est important pour elle et quant à moi, je serai la plus heureuse des femmes si je pouvais apporter enfin une solution à cette femme qui le mérite vraiment ! Merci de tout coeur !

Par **sid1969**, le **13/05/2014 à 20:30**

salam, espoir95 quand ton marie à déposé son dossier svp

Par **sid1969**, le **13/05/2014 à 22:27**

merci espoir95 pour votre réponse car sarcelle si la meilleure sous préfecture en ile de France, car moi j'ai déposé mon dossier fin mars 2013

Par **sid1969**, le **13/05/2014 à 22:33**

non si à sous préfecture de raincy 93

Par **sid1969**, le **13/05/2014 à 22:36**

ah bien oui si le 93!!!!!!!!!!!!,

Par **sid1969**, le **13/05/2014 à 23:34**

en février 2013

Par **fatboyslim**, le **15/05/2014** à **11:35**

salut espoir95 je pense une simple visa d'entree ca ne suffura pas pour obtenir la regularisation apres 10 ans de presense je connais pas mal des personnes qu'ont reçu un qtf et interdiction de retour au territoire francais pendant 3 ans